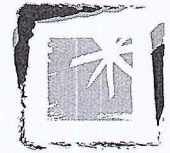


N° DEL/2024-005

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 12 février 2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 5 février 2024

PRESENTS (26)

Délégués titulaires (22) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, M. CHAUMEIL Romain, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (4) : M. BARDOT Claude, M. CHASSAGNARD Patrick, M. DELACOURT Alain, M. LOUCHARD Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. TRAËN William, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (13) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à Mme AUDEGUIL Agnès,
Mme CARRARA Annie a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,
M. CONTINSOUZA Nicolas a donné procuration à Mme BOUILLON Ludivine,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. LAFON Jean-François,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
M. TRAËN William a donné procuration à M. DATIN Yves,
Mme VIDAL Dany a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

**OBJET : Mise en place de la gestion de proximité des biodéchets-
Demande de Fonds vert**

M. le Président rappelle que la loi AGECE du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire impose aux collectivités ayant la compétence de gestion de déchets de proposer à tous les particuliers une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024 en vue de leur valorisation. De par la nature rurale de son territoire et en raison d'une faible densité de population (21 hab/km²), la Communauté de Communes a fait le choix d'une gestion de proximité des biodéchets par le compostage (compostage individuel et partagé) plutôt que d'organiser une collecte des biodéchets.

Le Conseil Communautaire, dans la délibération en date du 13/09/2021, a décidé d'engager la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières dans l'élaboration d'un PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) et de conclure une convention de coopération pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLPDMA avec la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources le 4 octobre 2022 avec création d'un emploi partagé entre les 2 collectivités de Chargée de mission en prévention des déchets pour 2 ans.

Dans le projet de PLPDMA, soumis à consultation de la CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi), 6 actions pour éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets sont prévues :

- ✓ Action 3 : Amplifier la sensibilisation à la prévention des déchets, au tri des déchets et à la valorisation des biodéchets
- ✓ Action 4 : Développer le compostage domestique des biodéchets des ménages
- ✓ Action 5 : Développer le compostage partagé
- ✓ Action 6 : Accompagner les gros producteurs de biodéchets pour faire du compostage en établissement
- ✓ Action 7 : Encourager la valorisation des biodéchets vers l'alimentation animale
- ✓ Action 8 : Encourager la pratique du broyage des déchets verts et du paillage

La mise en œuvre de ces actions nécessite :

- ✓ les investissements suivants, pour un montant total de 198 590,02 € HT :
 - Composteurs individuels (avec bioseaux, guide du compostage et brass' compost), pour un montant de 121 631,52 € HT,
 - Zones de compostage partagé, pour un montant de 48 098,50 € HT,
 - un broyeur multi-végétaux, pour un montant de 28 860 € HT.
- ✓ Les dépenses de fonctionnement suivantes, pour un montant de 124 626 € :
 - Actions de communication, sensibilisation sur le compostage : 15 000 €,
 - Embauche d'un maître composteur : 35 135 € / an soit 105 405 € au total sur 3 ans,
 - Formation du maître composteur : 4 221 €.

Une subvention au titre du fonds vert peut être sollicitée, dans le cadre du soutien au tri et à la valorisation des biodéchets.

Le plan de financement est donc le suivant :

Investissements :

- Etat (Fonds vert) : 42 327,18 €,
- Région Nouvelle Aquitaine : 32 363,38 €
- Participation des usagers (composteurs individuels) : 62 789,02 €
- Communauté de Communes : 61 110,44 €

Fonctionnement :

- Etat (Fonds vert) : 102 821,55 €
- Communauté de Communes : 21 804,45 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la proposition de M. le Président,
- **Arrête** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **Autorise** M. le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre du Fonds Vert et de la Région Nouvelle Aquitaine,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 13 février 2024
Le Président,**

Carrefour de
l'Epinette
09550
Lapleau
Charles FERRÉ
1 00 55 27 69 26

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières